

DELIBERATION N° 93/03-06 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée que Monsieur BERTRAND Guy est agent de maîtrise qualifié depuis 3 ans et qu'il peut prétendre au grade d'agent de maîtrise principal.

Après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est tenue le 3 Février 1993,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de créer le poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 1993.